



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2026/025/E

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Michel TONDUT, Conseiller municipal

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'il appartient au maire de fixer les délégations de fonctions et de signature de ses élus afin d'assurer une gestion efficace des affaires communales ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services publics communaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel TONDUT, Conseiller municipal, reçoit délégation de fonctions permanente pour les domaines suivants : **Associations, lien social**. Cette délégation ne comprend pas les associations sportives.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel TONDUT reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Maire et dans le cadre de ses fonctions définies à l'article 1, d'une manière générale, tous les actes, documents, courriers et pièces administratives relevant de ses délégations.

La signature par Monsieur Michel TONDUT des pièces et actes suivants susvisés devra être précédée de la formule suivante : « *Par délégation du Maire* ».

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

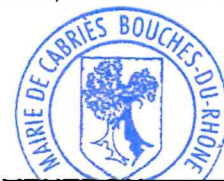
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la commune. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Notifiée à M. TONDUT,
Le :
A Cabriès
Signature :

Fait à Cabriès, le 23 mars 2026

Le Maire,
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300499-20260323-A_2026_025_E-AI
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026